



## RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893

Courriel de soumission :

[soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille des fichiers est limitée à 15 mégaoctets par message dans le système de courriel de l'Agence Parcs Canada (APC). Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

## DEMANDE DE PRIX

### Prix à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

### Commentaires :

### Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Calgary, Alberta

<b>Titre :</b> Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-Waterton	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-23-0073/A	<b>Date :</b> July 12, 2023
<b>N° de référence du client :</b> n/a	
<b>N° de référence de SEAG :</b> n/a	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À : 14 h</b> <b>Le : 9 août 2023</b>	<b>Fuseau horaire :</b> HAR
---	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Amy Barrett Lichter	
<b>N° de téléphone :</b> 403-589-3402	<b>N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:amy.barrettlichter@pc.gc.ca">amy.barrettlichter@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir ici	

### À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

**LES SOUMISSIONS REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.**

**LES SOUMISSIONS REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca) ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de la soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de demandes de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de demandes de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels un contrat est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>5</b>
1.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX	5
1.3. COMPTE RENDU	5
1.4. FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>6</b>
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.4. LOIS APPLICABLES	7
2.5. PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>8</b>
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>9</b>
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>10</b>
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>12</b>
6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX	12
6.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4. DURÉE DU CONTRAT	12
6.5. RESPONSABLES	12
6.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	14
6.7. PAIEMENT	14
6.8. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
6.9. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.10. LOIS APPLICABLES	15
6.11. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.12. CLAUSES DU GUIDE DES CUA	15
6.13. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	15
6.14. INSPECTION ET ACCEPTATION	16
<b>ANNEXE A</b>	<b>17</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	17
<b>ANNEXE B</b>	<b>20</b>
BASE DE PAIEMENT	20
<b>ANNEXE C</b>	<b>22</b>
ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)	22
<b>ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b>	<b>24</b>
FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	24
<b>ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b>	<b>26</b>

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

ANCIEN FONCTIONNAIRE .....26

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1. Exigences relatives à la sécurité**

1.1.1. Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2. Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle**

Le Agence Parcs Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la [Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État](#) : les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent à du matériel protégé par droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels informatiques et de la documentation connexe.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

Paragraphe 2. intitulée Service Connexion de la Société canadienne des postes de l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) des instructions uniformisées [2003](#) incorporée par renvoi ci-dessus est supprimée en totalité.

### **2.2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### **Les soumissions reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca).

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception du soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### **2.3. Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

---

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-Waterton

---

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **2.4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **2.5. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours**

**2.5.1.** Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

**2.5.2.** Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

**2.5.3.** Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission financière  
Section II : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### **Section I : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

#### **3.1.1. Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CUA* [C3010T](#) (2014-11-27), Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

#### **Section II : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de référence du client :  
n/a

N° de la modification :  
00

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1. Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1. Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

#### **4.1.2. Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1. Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le soumissionnaire, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe D de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

#### **5.2.2. Ancien fonctionnaire**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe E de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

### **5.2.3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1. Exigences relatives à la sécurité**

6.1.1. Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2. Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1. Conditions générales**

[2010B](#) (2022-12-01), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

#### **6.3.2. Conditions générales supplémentaires**

[4007](#) (2022-12-01), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

##### **6.3.2.1. Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place**

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

### **6.4. Durée du contrat**

#### **6.4.1. Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 janvier 2024 inclusivement.

### **6.5. Responsables**

#### **6.5.1. Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Amy Barrett Lichter  
Agent de marchés

---

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de référence du client :**  
n/a

**N° de la modification :**  
00

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-Waterton

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Direction générale du dirigeant principal des finances  
Calgary, AB

Téléphone : 403-589-3402  
Télécopieur : 1-866-246-6893  
Courriel : [amy.barrettlichter@pc.gc.ca](mailto:amy.barrettlichter@pc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

\*\*\* à fournir à l'attribution du contrat \*\*\*

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3. Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : \*\* à compléter par le soumissionnaire \*\*

<b>Nom du représentant :</b>		
<b>Titre du représentant :</b>		
<b>Nom légal du fournisseur / de l'entreprise :</b>		
<b>Nom d'exploitation du fournisseur / de l'entreprise</b> (si différent de celui ci-dessus) :		
<b>Adresse physique :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province/ Territoire :</b>	<b>Code postal :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Télécopieur :</b>	
<b>Courriel :</b>		
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :</b>		

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

## 6.6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

\*\*\* la clause A3025C du Guide des CCUA à insérer à l'attribution du contrat, s'il y a lieu \*\*\*

## 6.7. Paiement

### 6.7.1. Base de paiement – Prix ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B »*, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*à insérer au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2. Paiements d'étape - non assujetti à une retenue

6.7.2.1. Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

### 6.7.3. Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

Numéro de l'étape	Description	Montant *** à fournir à l'attribution du contrat ***	Date d'échéance (au plus tard)
01	L'acquisition de données par lidar et orthophotographie doit être effectuée comme défini dans l'annexe A – Énoncé des travaux.	40%	15 septembre 2023
02	Les premières ébauches des spécifications de l'acquisition de données par lidar et des exemples de telles données et de photographies aériennes doivent être fournis comme défini dans l'annexe A – Énoncé des travaux.	20%	15 novembre 2023
03	Les produits finaux doivent être livrés comme expliqué en détail à l'annexe A – Énoncé des travaux.	40%	15 janvier 2024

## 6.8. Instructions relatives à la facturation

6.8.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

Chaque facture doit présenter :

- (a) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

**6.8.2.** Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) Une (1) copie doit être transmise par voie électronique au chargé de projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

**6.8.3.** L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**6.9. Attestations et renseignements supplémentaires**

**6.9.1. Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

**6.10. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **\*\*\* à insérer à l'attribution du contrat \*\*\*** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**6.11. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la convention;
- (b) Les conditions générales supplémentaires [4007](#) (2022-12-01), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- (c) Les conditions générales [2010B](#) (2022-12-01), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne);
- (d) Annexe A Énoncé des travaux;
- (e) Annexe B Base de paiement;
- (f) Annexe C Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST); et
- (g) La soumission de l'entrepreneur en date du **\*\*\* à insérer à l'attribution du contrat \*\*\***.

**6.12. Clauses du Guide des CCUA**

[A1009C](#) (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

[B6802C](#) (2007-11-30) Biens de l'État

**6.13. Exigences en matière d'assurance**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

#### **6.14. Inspection et acceptation**

Le *chargé de projet* sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.



N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

## ANNEXE A

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### Acquisition de données par lidar et orthophotographie

##### 1. Objectif

- 1.1. Le parc national des Lacs-Waterton a besoin d'effectuer un ajout à sa carte de base topographique terrestre actuelle en vue de procéder à une nouvelle cartographie de la couverture végétale et à un exercice de classification en 2024 en suivant les protocoles d'inventaire des ressources végétales de la Colombie-Britannique. Les données par lidar et orthophotographie acquises en 2023 pendant la période du couvert forestier complet fourniront de meilleurs renseignements sur le combustible et les caractéristiques de la communauté végétale nécessaire pour la classification de la végétation.

##### 2. Aire géographique et moment du relevé

- 2.1. La zone d'intérêt pour la collecte de données est la limite du parc national des Lacs-Waterton et la concession forestière Blood avec une zone tampon de 100 m autour du parc et des limites de la concession (figure 1), en excluant la frontière internationale. Le relevé doit être terminé dans les deux (2) semaines suivant l'attribution du contrat pendant la période du couvert forestier complet (**avant le 15 septembre 2023**).

##### 3. Contexte

- 3.1. Le parc national des Lacs-Waterton est une aire protégée qui représente la partie sud des montagnes Rocheuses en Alberta et comprend des aires naturelles allant de la zone alpine aux prairies de fétuque. Le parc est géré de sorte à protéger et à préserver le patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'à offrir des activités appropriées aux visiteurs. Les activités à l'appui de la gestion comprennent la recherche, la restauration, l'inventaire et la surveillance, la communication avec le public et les opérations. Des cartes et de l'information topographiques exactes et fiables sont essentielles à toutes ces activités.
- 3.2. Le parc national des Lacs-Waterton a besoin d'effectuer un ajout à sa carte de base topographique terrestre actuelle en vue de procéder à une nouvelle cartographie de la couverture végétale et à un exercice de classification en 2024 en suivant les protocoles d'inventaire des ressources végétales de la Colombie-Britannique. Les données par lidar et orthophotographie acquises en 2023 pendant la période du couvert forestier complet fourniront de meilleurs renseignements sur le combustible et les caractéristiques de la communauté végétale nécessaire pour la classification de la végétation et peuvent être utilisées par comparaison aux données par lidar acquises durant la période autre que la période du couvert forestier complet (novembre 2017). Ceci permettra également de réaliser des cartes topographiques capables d'appuyer les besoins en gestion actuels et futurs, ainsi que d'assurer la surveillance et la recherche continues après le feu de Kenow survenu en 2017.
- 3.3. Voici certaines des utilisations des données par lidar et orthophotographie :
  - 3.3.1. carte de base générique à haute résolution;
  - 3.3.2. inventaire plus complet et plus exact des caractéristiques hydrologiques et du bassin hydrographique;
  - 3.3.3. inventaire et une analyse de l'écosystème, et des activités de recherche et de restauration;
  - 3.3.4. détection des changements (p. ex. structure du couvert forestier, érosion, mouvement de masse, phénomènes géomorphologiques);
  - 3.3.5. détermination des caractéristiques culturelles et aide à la cartographie des sites archéologiques;
  - 3.3.6. préparation aux situations d'urgence et plans en prévision de catastrophes.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-Waterton

---

#### 4. Portée des travaux

- 4.1. Collecte d'images par lidar (minimum de 2 impulsions par m<sup>2</sup> ou ce qui est exigé pour réaliser un MAN de 1 m), et d'orthophotos à 4 bandes (IRGB) (pixels de 15 cm) du parc national des Lacs-Waterton et de la concession forestière Blood qui se trouvent dans le sud-ouest de l'Alberta.
- 4.2. La zone visée pour les données par lidar et orthophotographie comprend l'ensemble du parc national des Lacs-Waterton (environ 510 km<sup>2</sup>) et la concession forestière Blood (environ 20 km<sup>2</sup>) (figure 1). Ceci comprend une zone tampon de 100 m s'étendant à l'extérieur du parc et des limites de la concession comme décrite plus haut. La couverture doit être continue, du sud au nord, et les travaux doivent être terminés avant le **15 septembre 2023**. Cette zone n'est pas destinée à dicter le choix des lignes de vol les plus efficaces (c.-à-d. que l'entrepreneur doit examiner les zones pouvant être couvertes pour le coût de la proposition, puis établir les lignes de vol les plus efficaces).

#### 5. Spécifications des produits

##### 5.1. Lidar

5.1.1. L'entrepreneur doit respecter les spécifications énoncées dans la version 3.1 du « Guide d'orientation fédéral sur l'acquisition de données par lidar aéroporté » de 2022 ([lien](#)) en tant que normes minimales d'uniformité à l'échelle du pays. Il doit utiliser les spécifications telles qu'énoncées dans le Guide, en tenant compte des ajouts et changements suivants :

- 5.1.1.1. L'absence de données est autorisée en présence de grands plans d'eau.
- 5.1.1.2. Pour obtenir plus de détails et prendre connaissance des normes et des spécifications en matière d'exactitude, consulter la version 3.1 du « Guide d'orientation fédéral sur l'acquisition de données par lidar aéroporté » de 2022.

##### 5.2. Orthophotographie

5.2.1. L'entrepreneur doit fournir des orthophotos complètes à 4 bandes (IRGB) couvrant toute la zone décrite plus haut.

- 5.2.1.1. La résolution des orthophotos doit être de pixels d'au moins 15 cm.
- 5.2.1.2. Aucune absence de données due à un nuage, du brouillard, de la fumée ou de la brume sèche n'est autorisée, à moins que le représentant de Parcs Canada la juge acceptable.
- 5.2.1.3. Le sol doit être exempt de neige, sauf si le représentant de Parcs Canada le juge acceptable.
- 5.2.1.4. Les arbres et les arbustes doivent être couverts de feuilles pour saisir la structure verticale de la zone.

#### 6. Produits livrables

6.1. Tous les produits livrables doivent être livrés au parc national des Lacs-Waterton d'ici le **15 janvier 2024** sur disques durs portatifs USB 3.0, et doivent comprendre :

- 6.1.1. Fichiers LAS classifiés en pavés de 1 km<sup>2</sup>. Les classes comprennent « terrain » et « non terrain » seulement. Les fichiers LAS doivent contenir toute l'information concernant leur numéro de retour consigné. L'espacement nominal des points doit être de  $\geq 2$  points par mètre.
- 6.1.2. Modèle numérique de surface en format Geo-Tiff, avec une résolution d'au moins 1 m.
- 6.1.3. Modèle numérique de surface de sol nu en format Geo-Tiff, avec une résolution d'au moins 1 m.
- 6.1.4. Image d'intensité en format Geo-Tiff, avec une résolution d'au moins 1 m.
- 6.1.5. Contours de 1 m sous forme de fichier de formes ou d'une base de données géographiques ArcGIS.
- 6.1.6. Les données par lidar comprennent tous les rapports, les nuages de points et les produits de données dérivées pertinents du projet.
- 6.1.7. Rapport de projet décrivant l'équipement, les procédures et les spécifications techniques, les dates, le personnel et tout problème rencontré. Le rapport doit contenir au moins des détails sur ce qui suit :

**N° de l'invitation :**  
5P420-23-0073/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Amy Barrett Lichter

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-Waterton

---

- 6.1.7.1. Spécifications du capteur lidar disponibles, notamment le nom du fabricant, le modèle, le champ observé, la largeur de fauchée à altitude, la dispersion laser à altitude, ainsi que la portée, l'impulsion, la répétition et la fréquence du balayeur.
- 6.1.7.2. Procédures d'étalonnage du système.
- 6.1.7.3. Spécifications de l'acquisition de données par lidar, y compris l'altitude de vol, la vitesse de vol, la fréquence de balayage et le champ observé, l'espacement et le chevauchement des lignes.
- 6.1.7.4. Rapport de densité en un point estimative et de caractéristiques d'espacement.
- 6.1.7.5. Rapports de l'exactitude planimétrique absolue, de l'exactitude altimétrique absolue et de l'exactitude altimétrique relative.
- 6.1.7.6. Documentation des méthodes d'établissement de levés à l'aide de points d'appui au sol, y compris l'accès aux données des levés utilisées ou dérivées dans le projet.
- 6.1.7.7. Tout rapport supplémentaire comme précisé dans la version 3.1 du « Guide d'orientation fédéral sur l'acquisition de données par lidar aéroporté » de 2022.
- 6.1.7.8. Les orthophotographies doivent être livrées sous forme de pavés de 1 km de la zone UTM 11/12 NAD83 (SCRS) avec une résolution de pixels d'au moins 15 cm, en format GeoTiff.

## 6.2. Calendrier des produits livrables

- 6.2.1. L'acquisition des données par lidar et orthophotographie doit être terminée au plus tard le 15 septembre 2023.
- 6.2.2. Les premières ébauches des spécifications de l'acquisition de données par lidar et des exemples de telles données et de photographies aériennes doivent être fournis au plus tard le 15 novembre 2023.
- 6.2.3. Tous les produits finaux doivent être livrés comme expliqué en détail dans la section 6.1, au plus tard le 15 janvier 2024.

## 7. Responsabilités de l'entrepreneur

- 7.1. Fournir tout le personnel et le matériel nécessaires pour terminer le contrat.
- 7.2. Vérifier les données après le vol.
- 7.3. N'effectuer aucuns travaux hors de ce contrat, à moins que le représentant de Parcs Canada l'ait approuvé par écrit.
- 7.4. Coordonner avec les Lacs-Waterton pour s'assurer que les travaux sur le terrain exigés pour établir le canevas sont réalisés à temps.

## 8. Responsabilités de Parcs Canada

- 8.1. Examiner les données définitives avant de les accepter.
- 8.2. Fournir à l'entrepreneur une orientation de visiteur à court préavis.
- 8.3. Fournir son approbation par écrit des travaux acceptés réalisés hors du contrat.
- 8.4. Fournir une approbation finale de tous les travaux.
- 8.5. Assurer le transport du personnel de l'entrepreneur aux endroits qui ne sont pas accessibles par la route et qui doivent être visités pour établir le canevas géodésique, ou fournir à l'entrepreneur un canevas acceptable d'une autre source. Le transport s'effectue sous réserve de la disponibilité du personnel de Waterton, des embarcations et des restrictions liées à la sécurité.
- 8.6. Fournir un fichier de formes des zones d'intérêt, au besoin.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

#### Exigences relatives à la soumission des offres financières

- Les prix doivent figurer uniquement dans l'offre financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.
- Le soumissionnaire doit présenter son offre financière conformément à la présente base de paiement.
- L'offre doit être présentée en dollars canadiens, taxes applicables exclues, FAB destination, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

#### 1. Prix ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le(s) prix ferme(s) spécifié(s) ci-dessous en dollars canadiens pour tous les coûts, y compris, mais sans s'y limiter, tous les honoraires et frais professionnels, techniques et administratifs nécessaires pour satisfaire aux exigences de *l'annexe A - Énoncé des travaux*, tel que défini.

<b>PRIX FERME TOTAL (hors taxes applicables)</b>	<b>\$</b>
--	-----------

#### 2. Calendrier des étapes

L'entrepreneur sera payé conformément au calendrier des étapes ci-dessous.

Le montant ferme doit être proportionnel au travail accompli pour le produit livrable identifié. La somme des montants fermes dus pour tous les paiements d'étape doit être égale au prix ferme total indiqué au point 1. Prix ferme ci-dessus.

Aucune avance ne sera versée. Le paiement ne sera effectué que pour les travaux complétés et acceptés. Tous les paiements d'étape sont assujettis aux dispositions du contrat en matière de paiement et de facturation.

Le Canada se réserve le droit de négocier le calendrier des étapes proposé avant l'attribution du contrat.

Numéro de l'étape	Description	Montant *** à fournir à l'attribution du contrat ***	Date d'échéance
01	L'acquisition de données par lidar et orthophotographie doit être effectuée comme défini dans l'annexe A – Énoncé des travaux.	\$ 40%	15 septembre 2023
02	Les premières ébauches des spécifications de l'acquisition de données par lidar et des exemples de telles données et de photographies aériennes doivent être fournis comme défini dans l'annexe A – Énoncé des travaux.	\$ 20%	15 novembre 2023

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

03	Les produits finaux doivent être livrés comme expliqué en détail à l'annexe A – Énoncé des travaux.	\$ 40%	15 janvier 2024
----	---	--------	-----------------

**Notes:**

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés en vertu du contrat, sauf si des modifications sont apportées aux exigences associées à la réalisation des travaux et si une modification au contrat est approuvée par l'autorité contractante.
- (b) Les conditions de paiements supplémentaires ne s'appliqueront pas au présent contrat.
- (c) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

## ANNEXE C

### ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

\*\*\* à compléter après l'attribution du contrat \*\*\*

*Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.*

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

**Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.**

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (*entrepreneur*), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

## ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

#### Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

#### Renseignements sur le fournisseur

<b>Nom légal du fournisseur :</b>		
<b>Structure organisationnelle :</b>	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
<b>Adresse légale du fournisseur :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal :</b>
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :</b>		

#### Liste de noms

Nom	Titre



N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---


**Déclaration**

Je, \_\_\_\_\_, (*nom*)

\_\_\_\_\_, (*poste*) à

\_\_\_\_\_, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

## ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?	Oui ( ) Non ( )
--	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

N° de l'invitation :  
5P420-23-0073/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Acquisition de données par lidar et orthophotographie – parc national des Lacs-  
Waterton

---

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	Oui ( ) Non ( )
---	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.